

# Commission nationale de toponymie (CNT)

Référence : CNT/CNIG 2017-097  
Date : 29 septembre 2017  
Affaire suivie par : Élisabeth Calvarin ; Pierre Jaillard  
Téléphone : 06 84 03 91 39  
Courriels : [e-calvarin@wanadoo.fr](mailto:e-calvarin@wanadoo.fr) ; [rapporteur.cnt@gmail.com](mailto:rapporteur.cnt@gmail.com) ; [pierre@jaillard.net](mailto:pierre@jaillard.net)  
Page : 4

## COMPTE RENDU DE RÉUNION

**Objet :** Séance plénière de la CNT du vendredi 22 septembre 2017, de 15 à 17 heures 30, dans la salle Arago de l'IGN, 73 avenue de Paris, Saint-Mandé.

### Ordre du jour :

#### POINTS DE DÉCISION

- 1) Approbation du [compte rendu](#) de la dernière réunion (12 mai 2017)
- 2) Validations
  - Lettres A et B du *Dictionnaire en français des toponymes étrangers*
  - Projet de recommandation du GT [Normalisation](#)
- 3) Conséquences des travaux du Groupe d'experts des Nations unies pour les noms géographiques (GENUNG)
  - Demande d'amendement aux [textes](#) et [règles](#) de [procédure](#) du nouvel organe des Nations unies
  - Néologie : divisions administratives et noms locaux de pays
  - Terminologie : [mots nouveaux](#) dans le [Glossaire de termes pour la normalisation des noms géographiques](#) du GENUNG

#### ORIENTATION À DISCUTER

- 4) Projet de recommandation aux créateurs de toponymes
- 5) Questions diverses

#### Complément de documentation :

- En ligne sur le site du CNIG : [www.cnig.gouv.fr](http://www.cnig.gouv.fr)  
[http://cnig.gouv.fr/?page\\_id=671](http://cnig.gouv.fr/?page_id=671) ; [http://cnig.gouv.fr/?page\\_id=10578](http://cnig.gouv.fr/?page_id=10578)

#### Membres présents de la CNT et personnalités requises pour leurs compétences :

Organisme	Nom
CNT/CNIG Président	Pierre Jaillard
CNT/CNIG Rapporteur	Élisabeth Calvarin
CNIG Pôle appui institutionnel	Pierre Vergez
<i>Membres</i>	
DGCL ministère de l'Intérieur	Damien Féraïlle
IGN	Jean-Sébastien Majka
TAAF	Élisa Dupuis
DGLFLF	Étienne Quillot
AN et SFO	Sébastien Nadiras
<i>Membre correspondant</i>	
Lorraine romane	Aude Wirth-Jaillard
<i>Personnalité qualifiée</i>	
-	Ange Bizet

Plusieurs absents se sont excusés, et la Commission les remercie de l'avoir prévenue.

## DÉCISIONS À PRENDRE

### **1 – Approbation du compte rendu de la séance du 12 mai 2017**

Le [compte rendu](#) est approuvé à l'unanimité.

### **2 – Validations**

- Lettres A et B du Dictionnaire en français des toponymes étrangers

Invités par un message électronique de l'accès aux lettres A et B, les membres de la CNT du CNIG ont pu télécharger les données et les vérifier, et émettre en séance des commentaires à l'intention des deux auteurs. Les données devant faire l'objet d'un travail conséquent de correction et de mise en cohérence, la CNT renonce à les reprendre à son compte et décide de les mettre en ligne sur le site du CNIG comme ressource extérieure utile au public, avec les noms des deux auteurs et un avertissement. Auparavant, les deux auteurs sont invités à rechercher tous les termes rayés, en couleur ou surlignés et à s'accorder sur un mode de présentation finie et un guide de lecture expliquant le contenu et les choix.

Par la suite, il serait possible de télécharger par *WeTransfer* les fichiers *Word*, qui sont très lourds (traitement de texte avec images des écritures non latines), et d'ouvrir un appel à commentaires classique, ouvert en permanence, non seulement aux membres de la CNT, mais aussi au public. Les observations recueillies seraient adressées au rapporteur et validées par les deux auteurs avant mise à jour de la version en ligne.

Une fois réalisé l'avertissement indiquant le contenu et attribuant la responsabilité du Dictionnaire aux deux auteurs, tous les fichiers seront lisibles sur le site du CNIG, en tant que base de travail en évolution permanente.

- Projet de recommandation du GT Normalisation

L'examen du projet de recommandation « Compétences juridiques en matière de toponymie » n° CNT/CNIG 2017.100 par le groupe de travail Normalisation, puis en séance plénière, pourrait être achevé par le GT Normalisation, en vue de sa validation à la séance plénière de décembre prochain.

Prochaine réunion du GT Normalisation :  
vendredi 10 novembre 2017 après-midi.

### **3 – Conséquences des travaux du Groupe d'experts des Nations unies pour les noms géographiques (GENUNG)**

La 11<sup>e</sup> Conférence sur la normalisation des noms géographiques et la 30<sup>e</sup> session du GENUNG se sont tenues du 7 au 18 août 2017 au siège des Nations unies à New York (États-Unis) ; la France y fut représentée par le rapporteur de la CNT du CNIG.

Une demande reste à voir avec les Nations unies et deux questions restent à traiter entre nous.

- Demande d'amendement aux textes et règles de procédure du nouvel organe des Nations unies

En vue du rapprochement avec le groupe *United Nations Committee of Experts on Global Geospatial Information Management* (UNGIGIM), le GENUNG se transformera en un nouvel organe des Nations unies sur la base d'une résolution. La France s'est trouvée préoccupée par la mise en avant dans cette résolution de la seule notion de normalisation, qui laissait à penser que le rapprochement irait à l'encontre des travaux de préservation du patrimoine culturel immatériel représenté par les toponymes et de l'esprit d'ouverture et de respect dû aux cultures minoritaires. Sans bloquer le processus d'adoption de la résolution,

elle demanda s'il était possible d'en tenir compte en glissant un ou deux mots dans la préparation des textes et règles de procédure subséquents. Le Président du GENUNG et le directeur de la division Statistiques aux Nations unies demandèrent alors à la France de leur faire une proposition d'amendement aux Statut et Règles de procédures « *Statute and Rules of Procedure of the United Nations Group of Experts on Geographical Names* », coté GEGN/30/2, avant octobre 2017.

S'appuyant sur les fondamentaux des Nations unies, la convention de 2003 élaborée dans le cadre de l'Unesco largement promue au sein du GENUNG et le fait que la paix repose sur le respect de la diversité culturelle, notre argumentation essaiera de montrer que la position tenue ne peut plus être celle d'une normalisation à outrance, même si ce mot entre dans la composition du titre historique de la Conférence.

Le risque serait que l'ONU adopte le principe d'un nom par lieu quelle que soit la langue – Roma en français comme en italien, en anglais, etc., Myanmar en français comme en anglais, etc. – et non pas celui en usage par exemple en Inde, où un même lieu est exprimé par des termes différents dans les différentes langues et en *globish* (anglais indien), qui est langue vernaculaire. Les questions de prononciation et d'exonymie sont sous-tendues.

Le Président et le rapporteur de la CNT feront une proposition d'amendement.<sup>1</sup>

- Néologie : divisions administratives et noms locaux de pays

Le service de terminologie des Nations unies, purement linguistique, souhaite une coopération suivie avec la CNT pour traiter en français certaines questions toponymiques comme celles des divisions administratives de 1<sup>er</sup> ou de 2<sup>e</sup> ordre de certains pays, dont celles du Soudan du Sud, créées et amendées par décrets.

#### *Méthode*

Après vérification de la zone linguistique dans laquelle se trouvent les toponymes (notamment pour la romanisation éventuelle), la méthode consiste à appliquer les principes de la CNT (novembre 2000) : utilisation des exonymes, s'ils existent ; à défaut, intégrer les noms locaux dans la langue française, tout en respectant les résolutions du GENUNG.

#### *Linguistique*

Les toponymes sont en anglais (langue officielle du pays) et sont composés d'un terme générique traduisible et d'un terme spécifique issu de noms de villes, de cours d'eau, de relief, de noms propres de chefferies ou de personnes, qui se comportent comme des noms de personne – sans article. Les intégrer en français impliquerait l'ajout de l'article défini.

Exemple : en forme courte « le Maridi », et en forme développée « l'État de Maridi », comme « la Saône-et-Loire » et « la préfecture de Saône-et-Loire ».

#### *Typographie*

Concernant les entités administratives, respecter les règles d'usage avec emploi des majuscules, des minuscules et du trait d'union administratif.

Exemple : on écrit les Lacs-Orientaux (entité juridique) et l'État des Lacs orientaux (forme développée descriptive, qui ressemble au cas des îles Wallis et Futuna).

Pour répondre à la demande, le mieux serait de créer une liste qui s'ouvrirait par le toponyme anglais, suivi des propositions de la CNT selon l'entité juridique (forme courte) et la forme officielle développée, avec d'éventuelles remarques.

---

<sup>1</sup> Proposition envoyée le 7 octobre 2017.

- Terminologie : mots nouveaux dans le *Glossaire de termes pour la normalisation des noms géographiques* du GENUNG  
Faute de temps, point non traité.

## ORIENTATION À DISCUTER

### **4 – Projet de recommandation aux créateurs de toponymes**

L'équipe issue du groupe de travail Documentation travaillera le projet dès une date de réunion arrêtée.

### **5 – Questions diverses**

Le thème « toponymie » est peu approprié au processus des « dix mots »<sup>2</sup>, qui est fondé essentiellement sur la langue et non pas sur les noms propres ; il serait réorienté pour l'idée d'une année de la toponymie.

Prochaine séance plénière : vendredi 15 décembre 2017  
de 15 à 17 heures, à l'IGN, salle A 670.

Visa	Date	Nom	Organisme
Relecture	16 – 26 octobre 2017	Les participants	Séance plénière de la CNT du CNIG
Validation	14 novembre 2017	Pierre JAILLARD	Président de la CNT du CNIG

<sup>2</sup> Voir compte rendu précédent (12 mai 2017).